



## Compte rendu du GT du 31 janvier préparatoire au CSA Local du 27 février

### NE RIEN CÉDER !

C'est cet état d'esprit qui nous a guidé tout au long de ce GT convoqué par le DI, afin de nous exposer son plan de bataille de la guerre éclair qu'il entendait mener de concert avec la nouvelle directrice fraîchement débarquée à Aix dans le but de dynamiser la branche OP/CO de la direction régionale de Provence.

Vous connaissez notre détermination sans faille.

À la lecture de l'ordre du jour de ce GT nous étions donc préparés à l'affrontement qui s'annonçait musclé afin de désamorcer la bombe qui menaçait l'organisation des bureaux de la DR d'Aix. Nous avons posé les premiers jalons de la riposte par des tournées à la rencontre des collègues impactés et la rédaction d'un tract alertant sur les dangers de cette attaque frontale.

Ayant compris le message envoyé ou faisant mine de le croire, le DI nous proposait d'emblée de scinder les sujets et de soumettre au prochain CSA L uniquement le projet de fusion des services DOUANE et CI/VITI d'Avignon en une seule structure.

Le 2ème niveau, le casus belli de la nouvelle répartition des missions entre les bureaux étant renvoyé non pas aux calendes grecques mais à d'autres groupes de travail. Selon ses dires le projet n'étant pas suffisamment abouti.

Le calendrier de transfert déjà bien élaboré étant par conséquent sérieusement amendé.

Pas de marche forcée pour le DI mais force de conviction de notre côté pour défendre les services ! Un GT spécifique aux transferts de missions est cependant déjà prévu le 25 mars prochain... on a le sentiment qu'ils veulent aller vite ! Nous serons à nouveau présents pour stopper leur élan. Aucun argument avancé par la hiérarchie ne justifie ces réorganisations majeures.

#### **1°) Fusion du bureau de douane et du service CI/Viti d'Avignon.**

Présenté comme une idée de son prédécesseur, la directrice nous explique tout l'intérêt d'un tel regroupement des deux services afin d'ajouter de la « souplesse » dans le pilotage de ce qui était déjà rappelons-le une résidence unique.

Le départ du chef de service CI/Viti fournit l'occasion pour cette réorganisation.

Dans le nouveau schéma proposé, le chef de service unique sera assisté de deux adjoints respectivement en charge de l'activité dédouanement (contrôle et PGP) et de l'activité CI/Viti (foncier et fiscalité), qui resteront sur des emplois primés (la DG ayant donné son accord).

La fonction support des cellules de soutien (gestion de la cote de service, des équipements et des véhicules) sera mutualisée libérant ainsi un emploi pour le pôle foncier.

Le DI s'est engagé sur une réorganisation, qui se ferait à effectifs constants, les agents de chacun des services (Douane ou CI/Viti) conservant leurs attributions actuelles et qu'en aucune manière il ne leur serait demandé de venir renforcer ponctuellement l'autre service et inversement !  
Échéance prévue : 1<sup>er</sup> juin 2025.

Les régimes horaires de chacun des deux services étant différents (37h30 et 38h30), une harmonisation après consultation et vote des agents sera nécessaire, sachant toutefois que les horaires d'ouverture des bureaux de douane sont fixés par arrêté, en l'occurrence pour Avignon 8h-12h et 13h-17h30.

Les avantages vantés par la partie administrative de cette nouvelle organisation administrative nous paraissent bien maigres et auraient pu être obtenus en conservant le statu quo.

La gestion des vacances résultant des départs d'agents ne sera pas plus aisée dans cette configuration réaménagée.

Nous y voyons à plus ou moins long terme des risques pour les effectifs globalisés, à l'instar de ce qui a pu se produire lors de chaque regroupement de services dans un passé pas si éloigné ; l'administration ne se privant pas d'aller picorer quelques emplois quand le besoin s'en fait sentir, a fortiori dans des services à effectifs plus conséquents.

L'Administration, faute d'effectifs, colmate les fuites à coup de pansements...c'est loin d'être satisfaisant. Aucune plus-value évidente ne ressort des documents de travail et des débats. Il en faudra plus pour nous convaincre lors du CSAL du 27 février.

## **2°) Les transferts de missions entre les trois bureaux de Draguignan, Toulon et Avignon.**

Les deux premiers bureaux étant particulièrement visés comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire jointe au présent compte-rendu avec toutes les conséquences sociales et humaines qui en découlent.

**Acte 1** : je déshabille Pierre (même si la métaphore est facile), le bureau de Draguignan, qui se voit délester sans coup férir de sa mission CI non viticole au motif qu'il n'a plus les moyens d'assurer ces contrôles. Les collègues seront ravis d'apprendre comment sont appréciés leurs résultats !

Ce bureau conservera une unique mission, la viticulture. Il ne faut pas être grand clerc pour anticiper les évolutions futures en termes d'effectifs mais également de pérennité du service, en ces temps d'économies budgétaires et d'appauvrissement des services publics.

La réponse logique (que tout un chacun pourrait formuler) au constat du manque de moyens pour assurer les missions n'aurait pas été plutôt de réfléchir inversement à un renfort en effectifs.

L'argument du manque d'attractivité de cette résidence ne tient pas, le TAM n'est pas épuisé et les récentes affectations de collègues dans ce bureau prouvent le contraire. « *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage* », cqfd.

**Acte 2** : je déshabille Paul (le bureau de Toulon) dans un 1<sup>er</sup> temps, en lui retirant son statut de bureau principal avec la perte des missions de gestion des procédures (délivrance des autorisations douanières), de la supervision, des contrôles ex-post, pour en faire un simple bureau de contrôle au motif que l'activité dédouanement périlite (nombre de déclarations en chute libre aux dires de nos interlocuteurs).

Phénomène qui s'accroîtra avec le transfert des procédures de dédouanement centralisé (DCN).

Ce n'est pas très grave, nous diront d'une même voix le DI et la DR, car dans le même temps nous apportons sur un plateau aux collègues Toulonnais l'activité CI antérieurement gérée par le bureau de Draguignan, à charge pour eux de se former à cette nouvelle mission et d'être plus efficaces dans les contrôles.

Pour agrémenter la sauce on ajoute une pincée de fret express ou postal, domaine devenu la tarte à la crème en termes d'objectif de contrôle douanier.

Quand on connaît les particularités de ce bureau, qui avait justifié la sanctuarisation des effectifs au niveau actuel et qui avait vu récemment les collègues de Brégaillon être obligés de se replier sur le site du Port Marchant, que penser d'un tel dédain pour les efforts consentis !

**Acte 3** : le bureau d'Avignon devient alors l'unique bureau principal de la direction de Provence et récupère tout ce qui a été retiré à Toulon et bien entendu à effectifs constants.

Le calendrier de ce sinistre programme était déjà bien avancé dans l'esprit de ses initiateurs (dixit les documents de travail de ce GT) : information des opérateurs, actions de formations aux nouvelles missions (montée en compétence comme cela est bien dit !), transfert des dossiers.....

Notre réaction rapide dès l'annonce de ces projets et l'opposition manifestée lors de nos tournées syndicales par les collègues impactés ont semble t-il freiné l'élan de cette offensive tous azimuts.

Le DI a reconnu que la discussion devait se poursuivre et que rien n'était décidé à ce stade. Ce n'est pas une retraite piteuse loin de là, les intentions sont toujours bien en place.

Le combat demeure plus que jamais d'actualité, si nous voulons, représentants et collègues unis, obtenir un recul significatif.

### **3°) Evolution et actualité de l'implantation du scanner mobile de basse intensité (SMBI) sur le port de Marseille.**

En place depuis le 9 décembre dernier auprès de la BSE Marseille port, ce nouvel équipement est toujours en phase de vérification de service régulier (VSR), qui a été prolongée en raison de perturbations sur le port de Marseille (grève des dockers) et est depuis quelques jours en panne à la suite d'une opération de maintenance.

La visite de site demandée par une délégation de la Formation spécialisée (FSS) est de ce fait reportée.

Le SNAD CGT avait en effet rappelé à l'ordre de notre Administration et plus particulièrement le président de la FS Aix-Marseille car la FS doit être consultée sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail.

Si cet équipement ne contient pas de sources radioactives, il émet tout de même des rayons ionisants, qui nécessite un agrément de l'autorité de sûreté nucléaire et la délimitation d'un périmètre de sécurité pour son utilisation. Une doctrine d'emploi locale doit également être établie sur la base de celle de JCF3.

Les représentants du SNAD CGT demandent un renfort d'effectif pour compenser l'affectation de 12 agents sur le SMBI. Le DI s'engage à ce que l'effectif de référence soit atteint.

Le DI nous annonce également que l'ACF CAMARI ne se cumule pas avec l'ACF piéton et présente son *mea culpa* aux collègues car une mauvaise information a été donnée en local.

Ils bénéficieront cependant d'une NBI de 10 points.

#### 4)° Questions diverses :

En marge des thèmes inscrits à l'ODJ, nous avons pu aborder certains sujets d'actualité.

Malgré notre insistance réitérée et des arguments parfaitement recevables, le DI a refusé de revenir sur l'arbitrage rendu pour l'attribution des bureaux à la suite du déménagement du SRE de Marseille dans les locaux de la RI. Il priorise pour que tous les agents soient côté rue et seul l'encadrement de la RI sera côté cour.

Un audit sur le ciblage sur le port de Marseille-Fos a été réalisé et sera bientôt dans les mains du nouveau DR de Marseille. Un GT dédié devrait enfin avoir lieu, ce que nous demandons depuis plusieurs années aux DI successifs.

Malgré notre demande écrite au DI, la douane continuera d'être absente au conseil de surveillance du GPMM car c'est la DGFIP qui siège, ce que nous déplorons.

Nous alertons sur le sous-effectif de la BHR de la DI avec le départ en mutation d'un collègue au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Une demande de mutation en interne a donc été diffusée pour le remplacer pour maintenir un effectif à 3.

La situation de sous-effectif se fait également ressentir au bureau de Marseille-Port où le pôle accueil se retrouve dépourvu de la moitié de son effectif. Des tensions se font sentir et nous attirons l'attention du DI sur des situations de mal-être au travail.

La nouvelle psychologue qui vient de prendre ses fonctions ne chômera pas et se rendra prioritairement en Corse dans les plus brefs délais. Le SNAD demande à ce qu'elle visite le bureau d'Ajaccio, restructuré en 2022 et réorganisé en 2024, visite non prévue pour ce premier voyage. Le DI répond favorablement à notre proposition en confirmant qu'un deuxième déplacement en Corse sera organisé.

La question de la redistribution des 7 ER de la BRR maintes fois évoquée prend forme avec la création d'un troisième poste à la CRPC de Bastia, les deux autres étant localisés à la DR située à Ajaccio. Le SNAD-CGT demande qu'un poste soit créé au bureau d'Ajaccio sur les 6 ER restants au regard de sa spécificité et de la charge de travail.

En réponse, et suite au sous-effectif actuel, le DI a affirmé son intention de renforcer uniquement le bureau de Bastia.

Par ailleurs, la DR de Corse nous annonce la reprise imminente d'un agent en Haute Corse qui assurera les séances de Tir pour ce département.

Enfin, toujours pour la Corse le SNAD revient sur le retex qui devait être fait courant décembre 2024 sur l'extrême polyvalence (corresp sociale, gestionnaire des secours financiers, responsable sde site) de la correspondante sociale contrairement à sa doctrine d'emploi . La DR de Corse nous répond qu'à ce jour, elle n'a pas les moyens de faire autrement...

Rappel de l'urgence à engager les travaux dans les locaux de la BSI d'Aix, la situation n'est plus tenable !

BSI de Toulon : avec la mise en service de la nouvelle liaison aérienne avec Alger, le DI a reconnu que le renfort d'agents de Paris spécial devait intervenir rapidement.

La situation du bureau de Gap a été évoquée avec l'urgence à trouver une solution très rapidement afin de ne pas laisser la collègue seule en poste dans la souffrance depuis l'arrêt de l'autre agente du service en CM prénatal et dans la perspective du congé maternité qui suivra. Nous resterons particulièrement attentifs sur ce dossier.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants du personnel pour obtenir plus d'informations. Le prochain CSAL se tiendra le jeudi 27 février 2025.

Vos représentants du SNAD CGT  
Mme CHEVALIER FRANCHI Marielle  
M. VINCENT Gérard  
Mme RICHAUD Julie  
M. DREYER Christophe